

ROUBAIX

Coopérative « La Paix »
73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Fabification soignée
La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

M. le Préfet veut rire

M. Vincent est un préfet vraiment extraordinaire. Il sait que M. Loubet n'est pas membre du parti et n'a pas voté pour lui à Nouméa pour donner aux révolutionnaires de l'Hôtel de Ville, un coup d'épaule en vue des prochaines élections et cependant il distribue à tour de bras aux adversaires du gouvernement, à M. Motte qui vote contre lui en toutes circonstances, des coups d'encensoir à n'en plus finir.

Dans son premier discours, M. le Préfet, a placé Motte sur un piédestal, le louant à outrance, glorifiant l'appoint précieux de son autorité morale, la confiance qu'inspire son caractère, et ajoutant à tous ce fatras insipide d'éloges outrés, cette phrase significative : « En confiant à M. Motte, l'écharpe municipale le Conseil municipal a été sur ne peut mieux inspiré, puisqu'il a du même coup, vu sortir de terre l'hôpital depuis longtemps attendu ». Cette phrase est significative parce qu'elle trouve sa réponse dans le discours de M. Motte : « L'administration de M. Carrette cherche longtemps les voies et moyens. Elle fit dresser des plans et les soumit au contrôle du service des bâtiments, mais même aux heures les plus bleues des années grasses, l'hôpital restera en l'air ».

M. le Préfet, qui sait bien ce qu'il a été bien mal inspiré en écrivant son discours, et M. Motte qui se moque de lui et du gouvernement, n'a pas craint, du reste, de lui prouver à l'instant même qu'il se préoccupait peu de l'opinion du Préfet et du gouvernement.

En réponse à l'homélie préfectorale, M. Motte a lu un discours où il démontre que M. Vincent se servait cette phrase pour faire croire que nous préparions à appeler au service de cet hôpital, les dignes infirmières, les vaillantes Filles de l'Enfant Jésus, qui pour l'amour de Dieu, c'est le moment d'y insister, ont prodigué et prodiguent depuis cinquante ans des soins intelligents et délicats à tout de générations de Roubaissiens. »

M. Vincent tiendra sans aucun doute à servir à M. le Combes le petit plat que lui a posé si gentiment dans la main, M. Motte.

Et pendant qu'il sera en veine de confidences et d'avouer auprès de son ministre, M. Vincent sera bien de lui avouer la petite gaffe qu'il a commise en déclarant publiquement, qu'il était chargé par son ami M. Loubet, d'apporter à M. Motte, le témoignage de son affection.

M. Loubet, aurait mieux fait de verser l'ambroter lui-même, qu'il nous aurait dispensé de croire que M. Vincent a la plaisanterie un peu lourde !

A moins que la chaleur communiquante des banchettes...

Garsons qu'en reconnaissance d'une telle démarche, M. Motte votera l'ordre du jour de confiance à la prochaine séance de la Chambre : pensez-y donc, maintenant qu'il l'estime, l'affection et « tout le fourbi » du gouvernement ! G. L.

Les Colporteurs en Epicerie

On se souvient du conflit qui avait éclaté, il y a quelques jours, entre petits commerçants et colporteurs des grandes maisons étrangères d'épicerie, ceux-là réclamant pour les colporteurs le paiement de la partie.

M. le préfet du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie et commissaires du département du Nord, une lettre aux termes de laquelle il déclare qu'il est regrettable que les colporteurs aient pu, malgré les instructions du 7 avril et 7 août 1888, continuer à circuler librement, vendant directement des marchandises, tout en échappant à la droite de patente dont chacun d'eux est passible en vertu de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1880, ainsi conçue : « Il est dénié au transportant des marchandises de commerce en communie, lorsqu'il vend pour le compte des marchands ou fabricants, est tenu d'avoir une patente personnelle, qui est, selon les cas, celle de colporteur avec balle, avec bête de somme ou avec voiture ».

Bes des mesures doivent être prises sur le champ pour porter remède à une situation irrégulière d'où résultent les préjudices des personnes préjudiciables et qui sont incommodées avec le principe de régulation devant la loi... »

En conséquence des prescriptions légales ci-dessus, les commissaires de police, officiers de police judiciaire, gendarmes qui sont à même de distinguer le simple libraire, qui se rend à domicile pour remettre une marchandise déjà vendue, du colporteur qui offre des marchandises et les vend à tout acheteur se présentant, devront requérir la patente de tout individu vendant dans les conditions signalées ; et, faute par lui de pouvoir faire celle production, lui demander ses nom, prénoms, domicile et adresse, en s'assurant de son identité et lui dresser procès-verbal pour défaut de patente. Ce procès-verbal devra mentionner la nature des marchandises mises en vente et, ce point est essentiel, spécifier que le contrevenant a été trouvé en France ses marchandises et les vendant à tout vendant... »

Des termes de cette lettre, il résulte donc que lors d'une maison emploie deux sortes d'employés, les courtiers qui vendent mais ne livrent pas, et les livreurs qui livrent ce que les courtiers ont vendu, les livreurs ne devront pas payer patente. Tandis que lorsqu'une maison n'emploie qu'une sorte d'employés qui vendent et livrent en même temps, ceux-ci devront payer patente.

Telles sont les dispositions qui vont dorénavant régir le commerce de l'épicerie.

Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

J. B.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

La Ligue adresse aux républicains l'appel suivant :

Aux républicains !

Vous êtes donc, comme tous ceux qui ont pris part à notre révolution, d'un robuste appétit. C'est pourquoi nous vous offrons, le 1er juin, un menu abondant et varié.

D'abord de Pressens, un penseur, une puissance de combat et d'affranchissement dont la voix semble venir de la restauration de l'empereur qui débroussa avec une ardeur féroce diabolique le vieux fonds moral de l'humanité. Sa parole sera l'aliment de vos cervelles et de vos cours : elle versera en vous de la chaleur, de la clarté et de la résolution : elle fortifiera, c'est à dire, vos esprits, car il est nécessaire d'asseoir les droits de l'homme sur le gouvernement idéal appuyé non sur la force brute ou les traditions dynastiques, mais sur la conscience et sur la raison qui créent, au grand effort des révoltes, que les hommes sont égaux et que le devoir permanent des conducteurs de peuples est de corriger infatigablement les inégalités nées du passé, des heredités qui pullulent en nous et

des tares nombreuses que notre égoïsme entraîne.

Puis un banquet fraternel où, pour 3 fr. 50, on sera servi toutes sortes de choses arrosées d'excellents vins, de sympathie et de cordialité.

On y sera en nombreuse et joyeuse compagnie, dans une vaste salle plus confortable que l'hôtel des Pompiers, fermé devant nous par une perspective de fenêtres sur la place de la République, à quelques mètres de l'entrée.

Le répugnant individu a été surpris de livrer à d'odieux atterrissages sur une petite fillette de 2 ans et cinq mois qui était venue jouer chez Mme Hélène Tilleul.

Pascal a été condamné à Lille hier matin. Il a été condamné à quatre ans de prison pour altéritas aux mœurs.

VOISINS DE LINCE

Plusieurs vols de linge ont été commis durant la nuit dernière.

Chet M. Dur, 6 rue des Cinq-Voies, 6, les voisins ont été au courant de l'entier des chemins de l'homme soient obligés de capituler devant les récriminations des groupements cléricaux.

Nous serons à l'aise des deux derniers moments, lorsque les deux derniers résolutions sans bravade ni provocations, avec le seul souci de semer l'idée, la vérité, et de préparer le rapprochement de tous les républicains de bonne foi sous le drapeau des principes.

Les souscriptions pour le budget sont déjà terminées. Les républicains détiennent d'ores et déjà agiront sagement en faisant diligence.

Malgré les dimensions de la salle choisie, le nombre des couverts sera limité ; les derniers convives pourraient bien avoir tort, condamnés qu'ils seraient à devenir des absents.

— M. Lecoutre, le père de Verdun, 20, et Mme veuve Delplanque, même rue, 22, étaient seules à déjeuner dans la cour de leur habitation.

— M. Lecoutre, le père de Verdun, 20, et Mme veuve Delplanque, même rue, 22, étaient seules à déjeuner dans la cour de leur habitation.

UN INCIDENT APRES LA CAVALCADE

On sait que le groupe des Sports antiques, qui obtint un si grand succès dans la cavalcade de dimanche dernier, s'était fait suivre d'un jockey juif sur un cheval apocalyptique dénommé, selon les mots de l'ami Colman, « le cheval Colman », dont on lui a donné la couleur.

M. Hubert Desrousseaux, propriétaire du cheval Colman, dont il fut par la grâce de Dieu, dans cette plaisirne, et ayant été nommé à la tête de l'ensemble.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Duquay-Trouin, 38.

CONVOI CIVIL

de TOURCOING du 3 juin

Naissances. — Devos Robert, rue de Roncq, 22. Avez Fernand, rue de Gant, 19. — Vandeplassche Gaston, rue de Chateaudun, 27.

Décès. — Vanhoen Théophile, 41 ans, rue Bac, 58. — Delgrange Jeanne, 3 mois, rue du Dragon, 42. — Eghels Louise, 61 ans, rue Nallot, 122.

UN GRAVE ACCIDENT

Hier matin, vers 11 heures et demie, M. Auguste Daubenton, courrier-juré en laines, demeurant rue des Plats, 5, passa rue de la Gare, monté sur une motocyclette, lorsque soudain il s'effaça sur la route, frappa l'angle de la rue du Commerce, et fut renversé par un cycliste qui venait de l'autre côté.

Le derrière de la voiture a été endommagé et les brançandes brisées. Pas d'accident de personne.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 3 juin

Naissances. — Devos Robert, rue de Roncq, 22. Avez Fernand, rue de Gant, 19. — Vandeplassche Gaston, rue de Chateaudun, 27.

Décès. — Vanhoen Théophile, 41 ans, rue Bac, 58. — Delgrange Jeanne, 3 mois, rue du Dragon, 42. — Eghels Louise, 61 ans, rue Nallot, 122.

Médecine Pratique

La Poudre Louis Legras a une action sédatrice directe sur le poumon, ainsi s'expliquent les merveilleux effets de ce remède, qui sans nuire à nos amis, comme tant d'autres, soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, l'oppression, le charbon, l'asthmatisme, la toux rebelle des enfants, bronchites et guéris progressivement. Une boîte est expédiée contre le quart de 2 fr. 10, adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

En division d'excellence elle obtient un 1er prix couronné.

Au championnat individuel, M. Henri Beausire a été champion.

X. Félix Christophe V. Lefebvre, Henri Natalet, J. Vandevende sont classés au concours artistique. Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

UNE AGGRESSION NOCTURNE

Lundi soir, vers 11 heures, Boufaïke Soens, s'en retourna chez lui rue des Longues-Haies, 117, quand près de la boulangerie l'ñon, quatre individus qui étaient cachés dans un coin de l'entrée du restaurant, lui sautèrent dessus et l'assassinèrent.

Le lendemain, une enquête-médecin et un portement au pharmacien Gerrelot, rue du Chemin de Fer, 15, il y reçut des soins empressez en attendant l'arrivée de M. le docteur Boultrich qui vint l'assurer.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Les succès de l'« Ancienne »

Nous sommes heureux d'enregistrer le brillant succès obtenu par notre société de gymnastique l'« Ancienne », au concours d'Armenières, de dimanche dernier, présidé par le ministre de la Guerre.

En division d'excellence elle obtient un 1er prix couronné.

Au championnat individuel, M. Henri Beausire a été champion.

X. Félix Christophe V. Lefebvre, Henri Natalet, J. Vandevende sont classés au concours artistique. Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

UNE AGRESSION NOCTURNE

Lundi soir, à 11 heures, Boufaïke Soens, s'en retourna chez lui rue des Longues-Haies, 117, quand près de la boulangerie l'ñon, quatre individus qui étaient cachés dans un coin de l'entrée du restaurant, lui sautèrent dessus et l'assassinèrent.

Le lendemain, une enquête-médecin et un portement au pharmacien Gerrelot, rue du Chemin de Fer, 15, il y reçut des soins empressez en attendant l'arrivée de M. le docteur Boultrich qui vint l'assurer.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

UNE LETTRE. — Un groupe d'ouvriers de la Maison Hamart frères de Wasquehal, vient d'adresser à M. le maire une déclaration suivante :

— A Monsieur E. Ribouard,

Les messieurs que nous avons adressées et que vous avez bien voulu prendre en considération pour nous pourront constater que nous avons été victimes d'un accident grave, qui nous a causé de l'insomnie, de la fatigue, de la faiblesse et de la faim. Nous n'avons pas pu dormir depuis plusieurs nuits.

Le patron a refusé de nous renvoyer sur les renvois de M. Martin, surveillant, et d'un ouvrier grasseur.

Les ouvriers qui se promenaient par groupes autour de la filature, depuis six heures et demie, se dirigeaient alors vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Il fut question de se rendre à la Maison du Peuple, mais les grevistes décidèrent de ne se réunir qu'à quatre heures du soir, à l'Hôtel des Syndicats et ont décidé de nommer un délégué pour faire entendre leur revendication.

Le patron a refusé de nous écouter et nous avons été obligés de nous séparer.

Cependant, nous allons avoir, à Wasquehal, des élections municipales, et nous espérons que nous pourrons voter pour le candidat socialiste.

Les ouvriers qui se promenaient par groupes autour de la filature, depuis six heures et demie, se dirigeaient alors vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Il fut question de se rendre à la Maison du Peuple, mais les grevistes décidèrent de ne se réunir qu'à quatre heures du soir, à l'Hôtel des Syndicats et ont décidé de nommer un délégué pour faire entendre leur revendication.

Le patron a refusé de nous écouter et nous avons été obligés de nous séparer.

Les ouvriers qui se promenaient par groupes autour de la filature, depuis six heures et demie, se dirigeaient alors vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Il fut question de se rendre à la Maison du Peuple, mais les grevistes décidèrent de ne se réunir qu'à quatre heures du soir, à l'Hôtel des Syndicats et ont décidé de nommer un délégué pour faire entendre leur revendication.

Le patron a refusé de nous écouter et nous avons été obligés de nous séparer.

Les ouvriers qui se promenaient par groupes autour de la filature, depuis six heures et demie, se dirigeaient alors vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Il fut question de se rendre à la Maison du Peuple, mais les grevistes décidèrent de ne se réunir qu'à quatre heures du soir, à l'Hôtel des Syndicats et ont décidé de nommer un délégué pour faire entendre leur revendication.

Le patron a refusé de nous écouter et nous avons été obligés de nous séparer.

Les ouvriers qui se promenaient par groupes autour de la filature, depuis six heures et demie, se dirigeaient alors vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Il fut question de se rendre à la Maison du Peuple, mais les grevistes décidèrent de